



VALLONS
DE VILAINÉ
SYNDICAT MIXTE

CHARTRE DE GOUVERNANCE
8 février 2023

La charte de gouvernance présente une méthodologie de collaboration entre élus, institutions publiques et partenaires, permettant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale.

Elle a pour objet de définir les modes de participation, concertation et d'association des personnes publiques et de la société civile à la révision, à chaque phase du SCoT : Diagnostic, PAS, DOO, Arrêt et Approbation.

Plusieurs instances sont nécessaires pour élaborer un document aussi transversal qu'un SCoT. Le schéma doit être l'expression d'un projet politique. Il nécessite une mobilisation forte des élus et une large concertation. La gouvernance doit organiser cette transversalité et la participation des différents acteurs à l'élaboration du projet.





Comité syndical

=

Commission générale

*Le **comité syndical** (CS) est l'instance en charge du pilotage général de la révision du SCoT. Il est l'organe de pré-validation et de validation des dossiers.*

Il intervient aux étapes clés de la démarche :

- Validation du diagnostic
- Débat du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Validation du DOO
- Arrêt du SCoT
- Approbation du SCoT

Le comité syndical est tenu informé de l'avancée des réflexions de manière régulière.

Possibilité de différencier Commission générale et Comité syndical (confidentialité des échanges)



Conférences des Maires

L'ensemble des Maires des 38 communes ne siègent pas dans le Comité syndical.

Pour rendre compte des travaux et de l'avancement des réflexions du projet SCoT, le Syndicat Mixte interviendra de manière régulière en conférence des Maires dans les EPCI.



Comité de Pilotage SCoT

Composé des 8 élus du groupe de travail SCoT et du bureau syndical, le comité de pilotage suit le travail réalisé et aborde tous les sujets nécessitant d'être présentés au Comité Syndical.

Il définit également les thématiques nécessitant des ateliers spécifiques.



Comité technique

➔ Se réunit une fois par
mois

Le Comité Technique (CoTech) est chargé d'examiner les rapports et les documents en amont des Comités de Pilotage (CoPil).

Le Comité Technique est composé :

- Directeur du Syndicat Mixte
- Chargées de mission SCoT
- DGS des Communautés de Communes
- Responsables de services des Communautés de Communes (urbanisme, développement économique, habitat, eau, assainissement, environnement...)
- Quelques DGS/Responsables Urbanisme des communes :
 - 5 polarités : Bain de B ; Gr-Fougeray ; Val d'Anast ; Guichen ; Guipry-Messac
 - Quelques autres communes



Ateliers de travail & Conférences

Objectifs :

- Eclairer la décision
- Visites / Retour d'expérience
- Construire ensemble

Sur différentes thématiques, à affiner :

Consommation
d'espace

Développement
économique

Densité

Espaces
naturels et
agricoles

Mobilité

**Conférences ouvertes à l'ensemble des
élus municipaux
=> Filmer**



La concertation

Modalités de concertation définies dans la délibération de prescription

L'organisation **d'ateliers participatifs** pouvant associer les acteurs du territoire dont notamment des élus, des représentants de la société civile, des partenaires associés ou consultés dans le cadre de la révision (chambres consulaires, services de l'État...).

L'organisation d'au minimum **2 réunions publiques** autour d'une exposition.

La mise à disposition d'un **dossier de concertation** ainsi que d'un **registre permanent** destiné à informer le public et à recueillir les observations de toute personne intéressée, au siège du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine.

La possibilité de faire part de ses observations par **courrier** adressé à Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Vallons de Vilaine (ZA La Lande Rose, 12 rue Blaise Pascal, 35580 GUICHEN) ou bien par **courriel** à l'adresse suivante : scot@vallonsdevilaine.fr.

La **publication d'articles** relatifs aux travaux de révision du SCOT (par exemple site internet et/ou réseaux sociaux ; Magazines / Lettre d'information du syndicat mixte et/ou des EPCI membres).



La concertation

Diagnostic : pas de démarche participative – conférences thématiques en direction des élus.

PAS / DOO : démarches participatives uniquement avec des acteurs identifiés :

- Deux ateliers sur la phase PAS
- Deux ateliers sur la phase DOO

Les objectifs de ces ateliers sont à définir plus précisément. La méthode d'animation tiendra compte des objectifs.

A faire valider au préalable :

- La composition du groupe d'acteurs conviés (associations diverses, acteurs économiques, conseil de développement etc...). Penser à bien travailler sur leur mobilisation tout au long du processus.
- Saisine du conseil de développement sur l'acceptabilité sociale du ZAN (avec petit budget)
- Construire une feuille de route avec les attendus des élus en matière de concertation SCOT

SCoT concertation

	T2 2023			T3 2023			T4 2023			T1 2024			T2 2024			
	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	
DOO	validation par les élus de la composition des groupes d'acteurs						saisine Conseil de développement sur l'acceptabilité sociale du ZAN									
DOO							atelier participatif 1		Atelier participatif 2							
PADD										Atelier participatif 3			Atelier participatif 4			



Les Personnes Publiques Associées

*Article L.132-7 et L.132-8 du Code de
l'urbanisme*

- Préfecture d'Ille et Vilaine
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer Direction Régionale Environnement Aménagement Logement (DREAL)
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Bretagne (DRAAF)
- Service territorial de l'architecture et du patrimoine - Ille-et-Vilaine (STAP)
- Délégation territoriale de l'agence régionale de santé - Ille-et-Vilaine (ARS)
- Conseil Régional de Bretagne
- Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine
- Bretagne Porte de Loire Communauté
- Vallons de Haute Bretagne Communauté
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Ille et Vilaine Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine
- Syndicat mixte du Pays de Châteaubriant
- Syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré
- Syndicat mixte du Scot du Pays de Rennes
- Syndicat mixte du Pays de Brocéliande
- Redon Agglomération
- Syndicat mixte du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne Syndicat Mixte Eaux Et Vilaine
- Syndicat Mixte Grand Bassin Oust
- Direction régionale de la SNCF
- Réseau ferré de France - Direction régionale Bretagne - Pays de la Loire

	2023												2024											
	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DÉC	JAN	FÉV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUL	AOÛ	SEP	OCT	NOV	DÉC
	Diagnostic								PAS				DOO (+ programme d'actions)								Finalisation			
Comité technique (chaque mois)	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿			🌿	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿	🌿			🌿			
Comité de pilotage				🌿	🌿	🌿			🌿	🌿	🌿	🌿	🌿		🌿		🌿							Arrêt SCoT
Comité syndical (dates pour 2023)						🌿			🌿				🌿											
PPA						🌿			🌿			🌿				🌿						🌿		
Ateliers	<i>A définir suivants les thématiques</i>																							
Conférences	<i>« Université des Vallons de Vilaine » : Interventions sur différents sujets comme le commerce, le foncier économique, intervention d'autres SCoT...</i>																							
Concertation (réunions publiques)									🌿															🌿

Arrêt SCoT : Au plus tard mi-décembre 2024
 Approbation SCoT : Fin 2025

 Présence aux réunions



Minimum 4 mois avant l'arrêt (Article L.143-18 du CU)



VALLONS
DE VILAINÉ
SYNDICAT MIXTE